

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Le 25 Février 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire. Christine SABOT est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo, COLOMBET Serge.

Était excusé : CHEVALIER Isabelle

- **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Pour rappel, le projet de révision du P.L.U. a été arrêté par délibération le 23 décembre 2019. Les Personnes Publiques Associées ont donné leur avis et prescriptions.

Le 16 octobre 2020, l'arrêté A35_2020 a soumis ce projet à une enquête publique qui s'est tenue en Mairie du 10 novembre 2020 au 14 décembre 2020.

Vu les conclusions du commissaire enquêteur rendues le 06 janvier 2021 et considérant que les modifications apportées par les Personnes Publiques Associées ne remettent pas en cause l'économie générale du document, le P.L.U, présenté par Monsieur Le maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- **CESSIONS DE TERRAIN.**

Pour mener à bien divers projets de travaux de voirie (l'éclairage public et l'aménagement de l'entrée du Bourg côté Ste-Sigolène) il convient à la municipalité d'acquérir trois parcelles.

Il s'agit des parcelles cadastrées AI 467 et AI 469 situées rue du Merisier d'une contenance pour les deux de 117 m² et la parcelle cadastrée AI119 située rue de la Gd Croix d'une superficie de 20 m².

Le prix d'acquisition est fixé à 3.05 €/m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'acquisition de ces trois parcelles ;

- **PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE VOIRIE 2021 :**

La Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron propose aux communes de se regrouper et de passer des commandes conjointes concernant divers programmes.

Pour se faire, une convention constitutive du groupement de commande doit être signée par les différentes communes adhérentes.

La signature de cette convention est soumise à l'intervention de l'assemblée délibérante de chacun des membres. Chaque commune définit son besoin puis le coordinateur réalise les pièces administratives et gère les formalités.

Une commission d'appel d'offres ad hoc se réunit avec les représentants de chaque commune.

La Municipalité souhaite adhérer à ce groupement afin de passer commande pour son programme réfection de voirie 2021.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette adhésion, il autorise donc Monsieur Le Maire à signer la convention et le marché à venir, désigne également la C.C.M.V.R. comme coordinateur du groupement de commande « Voirie 2021 » et propose, au sein du conseil municipal pour représenter la commune à la commission ad hoc, Monsieur Thierry VACHER adjoint voirie.

- **ETUDE DE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une étude de diagnostic et un schéma directeur « eau potable et assainissement ».

Cette étude a pour objet de :

- Améliorer la cartographie en effectuant des levés GPS.
- Réaliser le diagnostic des réseaux d'adduction et de distribution de l'eau.
- Réaliser un schéma directeur « eau potable », établissant ainsi un programme de travaux portant sur la distribution de l'eau potable sur la commune.
- Etablir la carte de zonage de desserte en eau potable sur la commune.
- Mettre à jour le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées
- Réaliser un schéma directeur « assainissement » établissant ainsi un programme de travaux.
- Mettre à jour la carte de zonage de l'assainissement.

Ces diverses études sont susceptibles d'être éligibles aux concours financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du département de la Haute-Loire, respectivement à hauteur de 60% et 20% pour la partie Adduction Eau Potable et de 50% et 20% pour la partie Assainissement.

Le financement pourrait s'élever à 20 000 € environ subventions déduites, il convient d'y ajouter la somme de 767 € qui correspond à la prestation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal s'est déclaré favorable au lancement de ces diverses études, favorable également aux demandes de subventions ainsi qu'à la signature de conventions ou contrats relatifs à ces études.

- **Questions Diverses :**
 - **CONTRAT TDF :**

En 2016, il a été établi un bail avec la société T.D.F. pour une durée de 12 ans concernant la location d'une parcelle communale située au Lieudit « Peybrau » sur laquelle il a été édifié un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Le montant de ce loyer est composé d'une partie fixe de 500 € / an et d'une partie variable de 1500 €.

Suite à la rencontre avec Monsieur GELISSE, chargé d'affaire pour la société TDF, il a été proposé de revoir les termes de ce contrat.

Deux propositions ont été faites.

1. Maintenir la partie fixe à 500 € et augmenter la partie variable à 2500 € pendant 20 ans
2. Acheter la parcelle de terrain à « Peybrau » au prix de 40 000 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la première proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.